

ANNEXE XXIII**DURÉE DE PRÉSENCE DES ÉLÈVES AU NIVEAU PRIMAIRE**

Au niveau primaire, l'écart hebdomadaire entre le temps moyen maximum à être consacré à la présentation de cours et leçons ainsi qu'aux activités étudiantes à l'horaire de l'élève et le temps de présence des élèves pour ces mêmes cours, leçons et activités étudiantes est d'au moins 4,5 heures.